

Communiqué de presse

Avec Citiz, Voreppe ouvre une station d'autopartage sur sa commune



Voreppe rejoint le réseau Citiz en ouvrant une station d'autopartage sur sa commune.

Un véhicule Renault Clio5 (catégorie M) à essence et boîte manuelle, avec 5 places assises, vous attend sur une place réservée Citiz située au parking Sirand / avenue Honoré de Balzac.

Avec l'arrivée de ce nouveau service, la commune de Voreppe souhaite développer une nouvelle solution de mobilité, alternative à la voiture individuelle.

En vous s'abonnant au service Citiz, les Voreppins vous accédez à plus de 360 véhicules en libre-service en France, de la petite citadine au ludospace.

Une coopération locale pour une mobilité durable

La commune de Voreppe a signé un partenariat avec la coopérative Citiz, spécialiste de l'autopartage, pour mettre en place ce service sur son territoire. La collectivité a décidé d'investir dans un véhicule neuf et de le mettre en gestion de partage au sein de la flotte Citiz. Cet investissement s'intègre dans un engagement politique et citoyen pour développer des mobilités alternatives et vertueuses. Par ailleurs, la commune met également à disposition un emplacement de stationnement réservé.

Au travers de sa plateforme de réservation en ligne, Citiz propose aux habitants d'utiliser ces véhicules selon leurs besoins et **offre 3 mois d'abonnements** à tout nouvel inscrit au service d'autopartage pour faciliter la découverte de cette solution de mobilité alternative. Tout utilisateur du réseau Citiz peut les emprunter pour ses déplacements personnels ou professionnels.

Par ce système de partage de véhicule associé à l'utilisation d'une voiture ne rejetant aucun gaz à effet de serre, les collectivités locales s'inscrivent pleinement dans une politique de préservation de la qualité de l'air ainsi que dans le développement des modes de transport alternatifs.

Assurance, carburant, entretien, accessoires... tout est compris. L'autopartage vous offre une solution aux nombreux avantages économiques, écologiques et pratiques.

Désormais vous pouvez dire « Je n'ai plus de voiture...j'ai Citiz ! »

Citiz, comment ça marche ?



Il suffit de s'inscrire une fois auprès de Citiz Alpes Loire pour ensuite pouvoir accéder aux voitures en libre-service avec un badge.

Pour l'inscription, rendez-vous sur www://alpes-loire.citiz.coop, compléter le formulaire d'inscription en ligne, l'activation sera effectuée dans un délai de 72h.



Vous pouvez également vous rendre en agence dans l'un de nos relais locaux dont les coordonnées sont disponibles sur notre site alpes-loire.citiz.coop rubrique contact.



« Je m'inscris, je réserve, je badge, je roule »

Une fois inscrit au service, l'utilisateur peut réserver **la voiture de son choix** (de la citadine au monospace) sur internet, via l'appli mobile Citiz ou par téléphone.



L'accès au véhicule se fait **en libre-service 24h/24 et 7j/7** : le badge Citiz déverrouille les portières et l'ordinateur de bord permet de valider le début de la réservation.



En fin d'utilisation, il suffit de ramener la voiture à son **emplacement réservé**.

Le système embarqué, l'appli mobile ou la centrale d'appel répondent 24h/24 aux besoins des utilisateurs : prolongation d'utilisation, assistance, consultation des consommations, etc.

Les atouts de l'autopartage Citiz

- > Des formules **avec ou sans abonnement**, pour les particuliers et pour les professionnels.
- > Facturation selon l'usage **à partir de 2 € par heure ou 20 € par jour** (catégorie S) et 0,37 € par km, carburant compris.
- > Une **place/station réservée Citiz** qui facilite le stationnement.
- > **Tout est compris** : carburant, assurance, entretien, assistance, nettoyage...

Contacts presse :

Ville de Voreppe : Frédéric DORVILLE / 06 14 07 72 36 / frederic.dorville@vile-voreppe.fr

Citiz : Jean CLOT / 06 38 01 88 69 / alpes-loire@citiz.fr